SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Absente : Mme DESVOYS Emilie

Excusé(s) : M. HAILLOT Gérald

Secrétaire de séance : M. PELLE David

1 - Rénovation de l'éclairage public : programme 2025 à 2028 8.8-24-09/57

Rapporteur : M. Pellé

Une rencontre a eu lieu le 19 juin dernier avec Mr Lemonchois (SDEM50) et Mr Guérin (STURNO) pour évoquer la programmation du prochain plan de rénovation de l'éclairage public.

La commune compte 218 points lumineux et 3 supplémentaires à venir avec la résidence des Pâturettes.

110 sont équipés en Leds et 20 de plus le seront en 2024 avec les travaux programmés avant le 26 octobre de la Résidence La Rochelle, des avenues du Cottage & Louis Delarbre et de la rue du Pont Corbet (La Rance).

Le SDEM s’engageant à la rénovation maximum de 10% du parc lumineux par an, il est proposé de réaliser les rénovations des points suivants sur 4 années :

Propositions :

2025 : - Résidence les Pâturettes 3 mats+ luminaires (5250€ à charge de la commune)

* Route de Granville 22 luminaires avec 10 prises pour les illuminations festives. Sockets prévues par point lumineux (~30€) pour installer ou non ultérieurement des modules de communication pour abaisser l’intensité lumineuse (19 460 € à charge sans les modules, 23 940 € avec les modules).

2026 : - 22 luminaires du Bourg en priorisant les suspendus y compris les crosses déco en raison d’un problème de maintenance dû à l’humidité (28 500 € à charge).

2027 : - 23 points lumineux du reste du Bourg, de la rue de la Côte et du Pont Corbet (25 200 € à charge)

2028 : - Rue de l’Ecole de la Haute Devise à la Route de Granville, 18 points lumineux (21 350 € à charge)

Les programmes 2026 à 2028 sont estimés sur le barème de prix du SDEM50 de 2024. Il est précisé que ces estimations seront réévaluées chaque année pour une présentation devant le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal est favorable sur le principe de programmer un plan de rénovation sur 4 ans de l’éclairage public mais reporte sa décision quant au choix technique à retenir pour la route de Granville. Cette question sera revue ultérieurement.

2 - Revalorisation des loyers de la résidence Les Vergées 7.1-24-09/58

L’indice de référence des loyers du 2ème trimestre permet une augmentation maximale de 3.26% de leurs montants.

Après délibération, le conseil municipal fixe les montants suivants à compter du 1er octobre 2024 :

T2 : 455,87 €

T3 : 521,00 €

3 - Convention pour mise à disposition du centre 1 aux associations 3.3-24-09/59

Mme le maire informe le conseil municipal que la salle du centre1 a été proposée aux associations communales pendant la période des travaux de la salle des fêtes mais qu’aucune délibération ne fixe les conditions de cette mise à disposition.

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

* Le centre 1 sera mis à disposition gratuitement aux associations communales moyennant une participation aux charges de 50€/mois d’octobre à avril compris.
* Location de 50 €/mois de septembre à juin compris aux associations hors commune.

Mme le maire est autorisée à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

4 - Cession gratuite parcelle AB 66 à M.et Mme LEROUVILLOIS 3.2-24-09/60

Le conseil municipal avait donné son accord sur cette cession gratuite en 2010 qui leur a permis d'aménager un accès à leur garage. Aucun acte n'ayant été rédigé, Mme le maire propose au conseil municipal de régulariser la cession de la parcelle AB 66 d'une contenance de 27 m² à M. et Mme LEROUVILLOIS Etienne qui envisagent la vente de leurs biens.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à la cession gratuite de la parcelle AB 66 à M. et Mme LEROUVILLOIS Etienne à charge pour eux de régler les frais d’acte. Mme le maire est autorisée à signer l’acte auprès de l’étude de Maître DUTEIL, notaire à Avranches.

5 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à TNC 4.1-24-09/61

Madame le maire informe le conseil municipal que Mme Elodie LEMAITRE a été reçue à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Après délibération, le conseil municipal décide de la création du poste d’adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er octobre 2024 d'une durée hebdomadaire de travail de 32 heures.

6 - Avenant à la convention de groupement d'achat d'électricité avec le Sdem50 1.4-24-09/62

La commune adhère au groupement d'achat d'électricité mis en place par le SDEM50 en 2016, ce qui lui permet de respecter l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.

Mme le maire informe le conseil municipal que cette mission était assurée jusqu’à présent à titre gracieux par le service du SDEM mais que la charge de travail pour les 298 communes adhérentes a nécessité le recrutement d'un agent à temps plein. La stratégie d'achat du service a permis à la commune de bénéficier d'un reversement financier en 2023.

Par délibération du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière de 6 €/point de livraison/an avec un minimum de 50 euros aux collectivités adhérentes (10€/PDL/an avec un minimum de 50 euros pour les collectivités non adhérentes au SDEM50) pour couvrir ce recrutement et propose un avenant à la convention de groupement d’achat d’électricité à la signature de Mme le maire après avis recueilli auprès du conseil municipal.

 Après délibération le conseil municipal autorise Mme le maire à signer l’avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d’électricité et services associés instituant le versement d’une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

7 - Fonds d'investissement rural : engagements en faveur de la transition écologique et inclusive 7.5-24-09/63

Pour rappel, la commune soumet au département dans le cadre du FIR les travaux des phases 2 et 3 de la route de Granville et la rénovation énergétique de la salle communale.

L'enveloppe maximale de subvention s'élève à 100 000 € mais le conseil départemental a mis en place un système de bonification aux projets les plus vertueux (20% du montant de la subvention attribuée permettant de déplafonner les enveloppes des dispositifs) pour accompagner les collectivités affichant une ambition d'exemplarité en matière de transition écologique et inclusive.

Après délibération, le conseil municipal prend l’engagement de réaliser les travaux suivants :

- Travaux route de Granville : insertion d’un volet paysager le long de la voie verte : plantation d'arbres et/ou arbustes et implantation d’un atelier de réparation en self-service pour les cyclistes à proximité de la piste cyclable.

- Rénovation énergétique de la salle des fêtes : compléter la signalétique des locaux et installation d’un abri à vélos.

8 - Financement du programme d'investissement 2024

Mme le maire fait une présentation du programme d'investissement mis à jour suite à la notification des subventions et du résultat d'appel d'offres de la salle communale.

Le budget prévoyait un emprunt de 400 000 € pour financer les travaux de la salle. Vu le montant de subventions attendues, le conseil municipal décide de solliciter les établissements bancaires sur une somme de 250 000 € correspondant au reste à charge de la commune (renouvellement d’équipements inclus).

9 - Classement de la commune au zonage "France ruralités revitalisation"

Mme le maire informe le conseil municipal que la commune est classée à ce zonage qui donne des avantages à la commune et aux entreprises créées ou reprises entre le 01/07/2024 et le 31/12/2029.

- bonification du montant de la dotation de solidarité rurale pour la commune et diverses mesures favorisant l'activité économique et l'emploi dans les territoires ruraux.

- exonérations d'impôt sur les bénéfices et impôts locaux pendant 8 ans, CFE, TPFB (sous réserve de délibération de la collectivité).

Le conseil municipal n’étant pas favorable à l’exonération de sa part de taxes foncières bâties, aucune délibération n’est nécessaire.

10 - Questions diverses

* Devis d’un montant de 1 268.40 € TTC pour fourniture et pose d'une porte grillagée pour le local bar des vestiaires du foot : solliciter un autre devis pour comparaison.
* Présentation du dossier de demande de permis de construire de la résidence pour séniors : 32 logements et un bâtiment comprenant une salle de convivialité en RDC et un logement à l'étage pour le régisseur.
* Travaux installation panneaux photovoltaïques à la mairie et à l'école : date d’intervention sera précisée dès réception du matériel par l’entreprise fin septembre.
* Mme Girot demande si l’on peut envisager un stationnement réservé zone bleue. Mme le maire indique qu’elle attend de voir l’incidence de l’ouverture de l’Emmaüs avant de prendre une décision.